

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 février 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 17

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Loïc CHRISTIN,

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

2023_07 - Objet : Validation du programme d'actions établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme d'actions 2023 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, et conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés au Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Le descriptif des travaux a été établi par l'O.N.F. comme suit :

Descriptif des travaux Localisations	Quantité estimative	Prix Total Hors Taxes
<p><u>1-Travaux de maintenance :</u> Sécurisation des bois en bordure de route de forêt <i>Localisation : route forestière des Bas Mont et route forestière de la Transversale</i></p>	1 forfait	
Sous-total 1 :		1 190,00 €
<p><u>2-Opérations liées à l'accueil du public :</u> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique... <i>Localisation : Sentier des gardes</i></p>	2,5 km	

Frais annexes Valorisation de 2 châtaigniers dépérissant en bancs. <i>Localisation : 37.u</i>	2,00 unités	
Sous-total 2 :		1 720,00 €
3-Sculpture de 2 châtaigniers sur pied : <i>Localisation : parcelle 37, secteur de la pierre du Paray</i>		Prix à déterminer
Total :		2 910,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'O.N.F. pour un montant de 2 910,00 € H.T. soit 3 492,00 € T.T.C.
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2023 en section de fonctionnement – article 61524 « Entretien bois et forêts ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

